



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration de UNANIMA International, organisation non gouvernementale ayant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est diffusée conformément aux dispositions des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.



Déclaration

1. Le Président de la Banque mondiale, Robert Zoellick, soutient avec force l'investissement dans l'éducation des filles et a déclaré que ce type d'investissement était justement le catalyseur approprié dont avaient besoin les pays pauvres pour mettre un terme à la pauvreté qui se perpétue d'une génération à l'autre et assurer une meilleure répartition des revenus, que ce n'était pas seulement juste, mais aussi une démarche économique intelligente.

2. Le Programme d'action de Beijing, la Commission de la condition de la femme, la Commission du développement social l'ont aussi réaffirmé. La Commission de la condition de la femme a encore encouragé et soutenu l'éducation des filles, non seulement en général, mais plus particulièrement dans les domaines de la science et de la technologie. Les conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme pour 2006 et 2007 ont mis l'accent sur le droit des filles à l'éducation et souligné la nécessité d'améliorer l'égalité et l'efficacité de l'accès aux technologies de l'information et de la communication, de même qu'aux technologies appliquées et prié les gouvernements de promulguer la législation nécessaire pour éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles et suivre son application.

3. Nous demandons instamment aux délégués à la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme :

- a) De réaffirmer le droit des filles à l'éducation;
- b) D'insister sur l'opportunité de leur donner pleinement accès à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie;
- c) De prendre d'autres mesures pour éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à leur égard.

Pauvreté chronique, travail décent et éducation des filles

4. Un rapport établi récemment par le Centre de recherche sur l'étude de la pauvreté chronique de l'Université de Manchester examine les pièges qui conduisent à la pauvreté chronique que connaissent des générations entières. Outre la liste des codes persistants de la discrimination au niveau de la famille, l'une des institutions qui élèvent injustement des barrières pour empêcher les filles de se réaliser pleinement et d'obtenir un travail décent, les auteurs montrent que l'éducation est un moyen de sortir du piège de la pauvreté. Il est bien évident, cependant, qu'il ne s'agit pas de n'importe quel type d'éducation. Ce doit être une éducation de qualité qui les prépare comme les garçons et les hommes – à un travail décent et à une participation politique réelle dans leurs sociétés.

5. Ce n'est pas pourtant pas le cas dans de nombreuses parties du monde : c'est ce qui ressort des rapports d'opposition préparés par des ONG à l'intention des signataires de la CEDAW et en témoignage des filles qui ont participé à la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme où elles ont elles-mêmes signalé les pratiques discriminatoires dont elles sont victimes dans leurs écoles.

6. À l'occasion d'une manifestation organisée parallèlement à l'occasion de la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme, une jeune fille a déclaré qu'une de ses amies travaillait avec acharnement pour réussir à

l'école et lui avait dit que le professeur de la matière principale lui avait demandé de coucher avec lui mais qu'elle avait refusé. Ceci se passait au moment des examens, il y avait plus de 70 étudiants et il lui avait donné la dernière place.

7. Dans un de ces rapports remis au Comité de la CEDAW en 2009, une chercheuse donnant les résultats de son enquête sur la discrimination à l'égard des filles dans le système scolaire disait qu'il était conseillé aux filles de suivre des cours de couture et de coiffure par exemple alors que les garçons étaient encouragés à choisir les sciences, les mathématiques et l'ingénierie.

8. Ces expériences ne sont malheureusement pas isolées et se répètent souvent et dans bien des endroits de la planète avec pour résultat que la discrimination dont les filles sont victimes dans le domaine de l'éducation devient un obstacle à leur avancement au lieu de les sortir de la pauvreté comme l'éducation devrait leur permettre de le faire.

9. Les avantages du travail dans les domaines de la science et de la technologie ont été bien établis. Les femmes, cependant, restent sous-représentées dans ces professions et les filles sont notoirement absentes dans les études qui y conduisent; elles ont donc peu de possibilités d'accès à des salaires et à un travail décent qui leur permettraient de sortir de la pauvreté et de la dépendance. En revanche, dans le monde entier et en particulier dans les régions où l'incidence de la pauvreté est plus forte et plus grave, des codes familiaux discriminatoires, la préférence donnée au fils, le manque de sécurité physique, des libertés civiles limitées et des droits à des ressources également limités sont caractéristiques de la situation des jeunes femmes qui vivent dans la pauvreté.

Conséquences de la discrimination structurelle à l'égard des filles

10. On retrouve la discrimination en milieu scolaire dans d'autres domaines de l'existence des filles qui vivent dans la misère, le résultat étant une préférence culturelle pour les fils qui est à l'origine du manque de plus de 100 millions de filles dû au fœticide, à l'infanticide, à la malnutrition et à la négligence. Les filles sont victimes de mariages forcés précoces, ce qui augmente le risque de violence domestique et de complications de grossesse qui peuvent même conduire à la mort. De plus, les filles qui vivent dans la pauvreté, peu ou pas instruites, sont particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle et du travail. Sans une bonne éducation, elles ont peu de possibilités pour survivre. Selon les estimations, plus de la moitié du 1,2 million de femmes qui font l'objet de la traite à des fins d'exploitation sexuelle par an sont des enfants. Certaines de ces filles ont été vendues par leurs parents pour payer une dette ou une fiancée pour leur fils. D'autres ont été enlevées ou séduites par la promesse d'un travail bien rémunéré dans une autre ville ou un autre pays.

11. Nous déplorons la vulnérabilité de ces jeunes femmes et demandons instamment aux gouvernements de mettre en place, dans leur systèmes d'éducation, des politiques et des pratiques qui permettent de développer le potentiel de près de la moitié de leurs populations.

12. Nous recommandons aux États membres :

a) D'entreprendre, dans le cadre d'une stratégie nationale globale de l'éducation, une réforme systématique de l'enseignement à tous les niveaux afin de promouvoir l'égalité des sexes fondée sur des droits et le droit de toutes les filles à

un enseignement de qualité. De veiller à leur sécurité à l'aller ou au retour de l'école ainsi qu'à l'école et dans les salles de classe;

b) De permettre aux filles d'améliorer leurs connaissances scientifiques en éliminant les obstacles à l'éducation dans les sciences et la technologie afin de leur donner les moyens de développer pleinement leur potentiel dans les domaines de leur choix. D'offrir aux filles des bourses, des subventions et des programmes propres à remédier aux disparités actuelles en particulier dans les domaines de la science et de la technologie;

c) De créer des environnements propices à l'éducation et à la formation des filles, en particulier dans les domaines qui ne sont pas traditionnellement les leurs comme la science et la technologie. L'augmentation du nombre d'enseignantes et de professeurs femmes, en particulier dans les domaines de la science et de la technologie, permettra peut-être d'offrir des exemples à suivre aux filles qui envisagent d'y faire carrière;

d) De concevoir et mettre en œuvre au niveau national des mesures visant à éliminer, dans les secteurs public et privé, la discrimination fondée sur la notion de l'infériorité des filles et de soutenir des attitudes et comportements positifs qui les encouragent à devenir des partenaires de plein droit dans tous les domaines de l'existence. De telles mesures doivent aussi faire appel aux médias et modifier le comportement social actuel des hommes et des garçons qui leur a donné en quelque sorte l'impression qu'il est acceptable qu'ils exploitent des femmes et des filles par la prostitution et la pornographie qui, à leur tour, entretiennent la traite des personnes.

Remarque : La présente déclaration est appuyée par les ONG suivantes qui ont le statut consultatif auprès du Conseil économique et social : l'Alliance contre la traite des femmes, la Congrégation internationale des sœurs de la présentation de Marie, les Congrégations de Saint Joseph, la Fédération des sœurs de la charité, le Graal, les Missions salésiennes, Temple of Understanding et VIVAT International.